



L'EPAM est une association qui comporte 4 sections : Nihon-Taï-Jitsu, Judo, Wushu et Iaido, qui se partagent le dojo du complexe sportif Robert Moy (rue des Tourterelles 22190 Plérin).

Président EPAM	Jean-Pierre Hamon	06.10.52.65.62
Présidente section Judo/Iaido	Odile Cholet	06.33.70.50.70

Professeur de la section Iaido :

Phillipe Javelier

2° dan Iaido FEI

06.77.74.50.63

Description de la discipline

Muso Shinden Ryu

Cet art martial traditionnel japonais est né à la période Edo au 17ème siècle et s'est enrichi techniquement au fil du temps. Mais c'est véritablement au 19ème siècle qu'il prit sa forme définitive notamment dans l'école MUSO SHINDEN RYU qui devint dès lors un « DO », voie d'étude et non de combat.

Elle est actuellement la plus populaire au Japon pour sa pureté, son dépouillement et sa simplicité. La Fédération Européenne d'Iaido (F.E.I) a choisi cette école de référence « MUSO SHINDEN RYU » en raison de sa rigueur pédagogique et de son universalité. C'est aussi suivant cette forme que se fait la pratique du Iaido à l'EPAM.

La pratique

La pratique se divise en plusieurs exercices dont se détache 3 piliers : le kata, le ken jutsu et le Tameshi giri

Les 47 Katas sont découpés en 4 séries (chaque enchaînement se pratique seul), ils mettent en scène une situation en suivant une progression d'initiation à la pratique du Iaido.

Le Ken Jutsu se pratique avec le bokken (sabre en bois) et permet une pratique à plusieurs.

Le Tameshi giri est la coupe avec un katana, de cibles en paille ou bambou. A l'origine, ce test, désormais réservé aux spécialistes, avait pour objectif d'évaluer la qualité de la lame. Pour le pratiquant, il lui permet simplement de confirmer la bonne trajectoire de sa coupe.

L'équipement

Pour les premiers entraînements, l'EPAM fournira obi et bokken nécessaires à la pratique.

L'équipement du shugyosha (pratiquant) se constitue d'un pantalon de keiko ou autre porté sous le hakama, d'un keikogi (veste), d'un obi (large ceinture japonaise traditionnelle) de zori (sandales traditionnelles) d'un iaïto (sabre non tranchant avec sa saya – fourreau) munie d'une sageo (cordon tressé permettant d'attacher le sabre aux obi du hakama), d'un bokken avec saya munie d'une sageo (sabre en bois dans un fourreau en plastique).

Nous vous conseillons d'attendre au moins un an avant d'acheter un iaïto et pour tout achat de demander conseil à votre enseignant qui vous guidera pour un choix personnalisé.



Horaires et prix

Les cours sont le mercredi 20h30 – 21h30 et le jeudi 19h – 20h15, hors période de vacances scolaire.

Tarif : Un montant de 188 € est demandé pour l'année.

La cotisation comprend l'assurance (41€) + l'adhésion EPAM (3€) + 3 fois le coût des cours trimestriels. Il est possible de payer en 4 fois :

- 44€ encaissés à l'inscription,
- 48€ encaissés en novembre,
- 48€ encaissés en janvier et
- 48€ encaissés en avril.

Le certificat médical est obligatoire pour une nouvelle inscription. Les 2 années suivantes, il sera nécessaire de compléter un questionnaire de santé et de transmettre l'attestation sur l'honneur au club.

